



# Projet de convention

Entre la **commune d'Orcières** représentée par son Maire, **Patrick RICOU**, autorisé par délibération ..... du .....

Et,

La **SELAS Séliance** représentée par sa Présidente, **Marion GRAGLIA**

## Article 1

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation de la commune aux frais du logement de fonction du cabinet médical.

Cet appartement est destiné à loger le second médecin qui viendra en renfort pendant les périodes touristiques. Il permettra aussi au médecin titulaire d'être logé pendant les périodes de garde et les périodes d'intempéries pour conserver une capacité d'intervention optimale. Il pourra aussi servir en cas de nécessité au personnel administratif.

## Article 2

Ce logement est composé de X pièces dont X chambres indépendantes et un garage couvert. Il est situé dans la copropriété XXXX.

## Article 3

Selon le bail signé avec XXXX propriétaire, annexé à la présente convention, le montant du loyer est de 750 €.

## Article 4

La commune versera semestriellement au début de chaque période à la SALAS Séliance une participation fixe de 1 500 € soit 250 €/mois, pour concourir à la permanence et à la continuité de la présence médicale sur la station.

## Article 5

Cette convention est valable de la date de signature du bail jusqu'à la date de fin du contrat administratif relatif au cabinet médical soit le 31 mai 2025.

## Article 6

Toute modification relative au bien loué et/ou à l'objet de la convention devra être aussitôt portée à la connaissance de la commune.

A Orcières le

**Pour la commune**

**Le Maire**

**Patrick RICOU**

**Pour la SELAS Séliance**

**La Présidente**

**Marion GRAGLIA**